Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_116-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

Délibération n° 2021/116

OBJET : **Cession d'une bande de terrain communal Parcelle AE N°22 à la Société RM PROMOTION**		
Date de convocation : **02 décembre 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **24**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **16 décembre 2021**

L'an **2021, le 09 décembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 24
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 7
M. BARTHES Philippe (pouvoir BELOU Florence) - M. PENARD Serge (pouvoir SERIN Christian) - GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme OISEAU Christelle (pouvoir LAVIT Michelle) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
Mme FITA Claire - M. ANDRIEU René.

M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_116-DE

Vu le courrier de la SCI PATOYOU en date 10 mars 2020 souhaitant acquérir une bande de terrain située parcelle AE N°22, au profit de la société RM Promotion,

Vu l'avis des domaines en date du 03 novembre 2021 estimant la valeur de la parcelle, propriété de la commune, à 11,75 € du m² avec une marge de 15%,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La parcelle cadastrée section AE numéro 22 d'une superficie de 2932 m² non bâtie est située entre la route d'Agros et la route départementale Gaillac/Graulhet en prolongement d'un bâtiment industriel en activité. Elle est enherbée et quasi plane.

Le projet de cession ne concerne qu'une bande de terrain d'une surface de 500 m² le long de la parcelle cadastrée AE numéro 22 appartenant à la société RM PROMOTION et dont la contenance définitive sera arrêtée par un géomètre de façon contradictoire.

En effet, cet espace serait réservé à l'usage de stationnement et de zone de manœuvre pour les véhicules liés à l'activité de cette entreprise voisine.

Il est rappelé que cette parcelle, du fait de son passé industriel, ne pourra faire l'objet d'aucune construction.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE PROCEDER à la cession d'une partie de la parcelle section AE numéro 22 d'une contenance comprise de 500 m², à la société RM PROMOTION, 1 rue Jules Ferry 81300 Graulhet.

- DE FIXER le prix de vente à 11,50€ du m².

- QUE les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

- QUE les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la Commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »